

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national du site des mines d'ardoises à Emeschbach, inscrit au cadastre de la commune de Wincrange, section AB d'Asselborn, sous les numéros 834/3827, 834/3828, 834/3829, appartenant à la commune de Wincrange

Avis du Conseil d'État

(23 mars 2021)

Par dépêche du 21 janvier 2021, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Wincrange du 26 mai 2020, un rapport de la séance du 15 juillet 2020 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Wincrange du 29 octobre 2020, une description des parcelles, un plan cadastral, une prise de vue aérienne, ainsi qu'une documentation photographique du site à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous avis.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Observation générale

Il convient d'écrire « Commune » avec une lettre « c » majuscule.

Il est recommandé d'écrire « sous les numéros 834/3827, 834/3828 et 834/3829 ».

Préambule

Au troisième visa, il convient d'écrire :

« Vu la demande de classement du Conseil communal [...] ; ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 23 mars 2021.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu